

prêtées avec une extrême bonne volonté pour aider au développement de nos relations commerciales. Il n'est pas hors de propos de constater en passant que cette bonne volonté des deux grandes puissances européennes envers nous n'a pas rencontré dans une certaine fraction des sphères administratives des douanes, toute la sympathie pratique et immédiate à laquelle le commerce d'importation s'attendait. Toutefois, des hommes entreprenants se sont mis à l'œuvre pour profiter, sans trop de retard, des avantages que le traité pouvait offrir et ont travaillé à l'établissement d'une ligne directe de navires entre la France et le Canada. Ce projet pratique a donné lieu à un échange de correspondance très étendu entre ses promoteurs et le gouvernement fédéral. Votre Chambre de Commerce, consultée par le gouvernement sur cette matière, s'est prononcée en faveur d'une ligne de navires à vapeur qui devra relier les ports du Canada avec le port de Boulogne-sur-mer en France et le port d'Anvers en Belgique. Tout récemment, à la suite du rapport d'une commission d'étude sur l'exportation en France et d'une entrevue avec l'honorable Ministre du Commerce, à Ottawa, le gouvernement consulta de nouveau cette Chambre pour savoir son opinion sur l'utilité d'un service entre les ports du Canada et les ports français de l'Atlantique et de la Méditerranée. La Chambre de Commerce s'est prononcée en faveur de ce dernier service de navires sans préjudice toutefois à un port du nord de la France comme port principal d'attache.

(Voir le rapport imprimé de la commission d'étude d'exportation en France et les notes contenues dans le rapport du secrétaire.)

Je viens de mentionner la commission d'études sur les exportations en France et il est de mon devoir de signaler à la reconnaissance de notre Chambre les travaux et les recherches de cette commission qui se composait de Messieurs D. Parizeau, Joseph Contant, G. Boivin, J. Haynes, Georges Balcer.

Monsieur Georges Balcer, agent consulaire à Trois-Rivières, et l'un de nos membres les plus dévoués, fut le rapporteur de cette commission. Je ne puis trouver de termes suffisamment appropriés pour reconnaître dignement au nom de tous mes collègues la valeur de l'immense travail exact et pratiquement utile que Monsieur Balcer s'est imposé pour nous rendre service et pour

permettre à notre commerce d'exportation de tirer la meilleure partie possible des dispositions du traité franco canadien. Au moins, mesera-t-il permis de le remercier officiellement et d'inviter tous ceux qui s'intéressent à nos relations commerciales avec la France à consulter les rapports de notre distingué collègue.

En relation avec le rapport de la commission dont nous venons de parler, lequel fut transmis, aussitôt imprimé, à l'honorable Ministre du Commerce, à Ottawa, une délégation fut nommée pour aller faire valoir auprès de ce dernier les conclusions du dit rapport, à savoir : — "Qu'une délégation soit envoyée en France avec mission de se mettre en rapport avec les autorités compétentes et les hommes d'affaires de ce pays, d'étudier le marché français au point de vue de placer le plus possible de produits canadiens et de rapporter de leur mission toutes les données susceptibles d'éclairer le gouvernement et le monde des affaires sur les avantages et la mise en pratique du traité franco-canadien. Que cette délégation soit nommée et pourvue de moyens nécessaires pour remplir sa mission dans la forme et dans les conditions que le gouvernement jugera à propos de déterminer."

Les délégués auprès du Ministre du Commerce qui étaient : — Le ~~Président de la Chambre de Commerce~~, le Vice-Président, Monsieur Joseph Contant, Monsieur Georges Balcer et Monsieur S. Côté, le secrétaire, firent rapport que l'honorable ministre s'était montré favorable à la proposition de notre association et que, à moins d'événements contraires, il favoriserait le projet soumis.

La Chambre de Commerce est nécessairement dans l'expectative de l'attitude que prendra le gouvernement fédéral sur cette matière ; attitude très difficile à prévoir dans les circonstances présentes.

Le conseil de votre Chambre de Commerce ayant jugé à propos de demander des pouvoirs supplémentaires à l'Acte concernant les Chambres de Commerce, le gouvernement fédéral a accordé ces pouvoirs qui sont contenus dans le statut 58-59 Victoria, chap. 88, 1895. Entr'autres droits conférés par cette loi, la Chambre de Commerce peut émettre des obligations jusqu'à concurrence d'un demi million de dollars pour la construction ou l'achat de propriétés pour son usage.

La Chambre de Commerce qui s'est beaucoup occupée d'une loi de faillites, durant les dernières années,

n'a pas vu ses vœux se réaliser durant la dernière session du Parlement fédéral malgré les travaux qu'elle s'est imposée pour obtenir une pareille loi. Je crois devoir lui demander comme corps ainsi qu'à chacun de ses membres en particulier, de ne pas lâcher prise et d'insister en dépit de toutes les entraves imaginables pour qu'une pareille loi fasse partie de notre législation. Je n'ai pas besoin d'insister sur cette matière, tout le monde me comprendra.

Au mois d'avril dernier, la Chambre de Commerce s'est adressée au gouvernement fédéral pour lui demander l'établissement d'un bureau d'experts en douane dont la nécessité se fait sentir impérieusement depuis longtemps, tant pour la meilleure administration des douanes que pour assurer une évaluation plus correcte des marchandises importées ; le gouvernement fédéral n'a pas encore fait droit à cette demande. Il fut question, l'an dernier, et il est encore question d'une exposition internationale à Montréal, mais ce vaste projet ne paraît pas être entré encore bien avant dans le domaine de l'actualité. Cependant ce projet n'a pas échappé à notre attention et la Chambre a cru devoir lui prêter son concours en priant le gouvernement provincial de contribuer pour cet objet une somme quelles que soient les conditions financières dans lesquelles se trouve notre province.

Une matière à laquelle s'intéresse la Chambre depuis assez longtemps est celle de la fondation d'un musée commercial. Aucun résultat définitif n'a encore été obtenu des démarches faites dans ce but, bien que je sois convaincu que, si les circonstances le permettent, nous aurons l'appui du gouvernement fédéral. Durant l'année passée, la Chambre a cru devoir donner son concours à l'encouragement de quelques œuvres d'utilité publique : ainsi, elle s'est fait représenter par une délégation spéciale à la cérémonie de clôture des cours de dessin et de peinture de la Société des Arts du Canada. Le président de la délégation M. Joseph Contant, fit au nom de ses collègues, un rapport élogieux de cette institution, qui ne s'étant développée jusqu'à ce jour que grâce à l'initiative privée et sans aucun concours officiel, méritait l'encouragement de toute la population. La Chambre concourut dans l'opinion de la délégation et offrit au directeur M. H. A. Brault, l'expression de ses meilleurs souhaits pour le succès de l'entreprise qu'il dirige.

Le gouvernement fédéral, le 3 mai